



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Direction départementale déléguée

Pôle HELOAS
Service VSHHT

Le directeur régional et départemental

à

Monsieur et Madame



Date : Lyon, le 3 mai 2018

Objet : Fin de prise en charge

Madame, Monsieur,

Vous avez bénéficié, dans le cadre du renfort hivernal 2017-2018, d'une mise à l'abri à l'hôtel et d'un accompagnement social dont les frais sont pris en charge sur le budget de l'Etat.

A ce jour, le renfort hivernal ayant pris fin, les places que vous occupez sont désormais fermées et l'association « Le Mas » n'est plus en mesure de vous héberger.

Aussi, votre prise en charge prendra fin au plus tard le 15 mai 2018 et vous ne pourrez vous maintenir à l'hôtel au-delà de cette date.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

La directrice départementale déléguée de
la Cohésion Sociale

Pour la Directrice Départementale Déléguée,
la cheffe de Département chargée de
la Veille Sociale, de l'Hébergement,
et de l'Habitat Transitoire,

Véronique VIRGINIE